



# HODENT

DEPARTEMENT DU  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE  
PONTOISE

CANTON DE  
VAUREAL

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HODENT

**Séance du 04 avril 2024**

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 11
- Présents : 6
- Votants : 10
- Absents : 5
- Exclus : 0

**Date de convocation :**

22 mars 2024

**Date d'affichage :**

22 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 avril, à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

**Étaient présents :** Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz.

**Absents excusés :** Isabelle Branson (pouvoir donné à Cédric Chiepperin), Nelly Claës (pouvoir donné à Eric Breton), Pascaline Legrand (pouvoir donné à Patrice Bonnet), Pierre Polverari (pouvoir donné à Joël Le Manach), Chloé Journe.

Fabien Copin a été nommé secrétaire.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2024
- Délibérations à l'ordre du jour :
  1. Délibération n°2024-23 : Vote des taux d'imposition 2024
  2. Délibération n°2024-24 : Affectation du résultat 2023 Commune
  3. Délibération n°2024-25 : Vote du budget primitif communal 2024
  4. Délibération n°2024-26 : Amortissements budget assainissement
  5. Délibération n°2024-27 : Récapitulatif des investissements 2024 pour le budget communal
  6. Délibération n°2024-28 : Subventions versées aux organismes privés ou associations
  7. Délibération n°2024-29 : Affectation du résultat 2023 assainissement
  8. Délibération n°2024-30 : Vote du budget primitif assainissement 2024
  9. Délibération n°2024-31 : Récapitulatif des investissements 2023 pour le budget assainissement
  10. Délibération n°2024-32 : Demande de subvention au titre de l'ARCC pour la réfection de la voirie ruelle des Vieilles Pierres et sente de la Couture
  11. Questions diverses

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

## 1. Délibération 2024-23 : Vote des taux d'imposition 2024

Le Maire rappelle au conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

À partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le produit de TFPB départemental est transféré aux communes. Le produit prévisionnel de la TH qui doit être compensé s'élève à 51 585€. Les ressources départementales affectées à la commune par la réforme s'élèvent à 54 541€. Le total est égal à 104 840€ soit une surcompensation de 2 956€. Cette dernière, inférieure à 10 000€ en valeur absolue ne sera pas minorée.

Considérant le produit attendu de la fiscalité directe totale de 150 858€ ; il est proposé de maintenir les taux d'imposition identiques à ceux de 2023 et de voter le taux TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale au même taux que la TH précédente.

Les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes seraient de :

	Taux 2024	Évolution 2023/2024
Taxe Foncière sur le Bâti (TFB)	33.49 %*	0%*
Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB)	80.03 %	0%
Taxe Habitation (TH)	13.30 %	-

\*33.49% = taux communal 16.31% identique à 2023 + 17.18% taux départemental transféré.

Au niveau départemental, les taux moyens 2023 étaient :

- TFB : 40.64 %
- TFNB : 67.46 %
- TH : 22.55 %

Les taux plafonds 2024 sont :

- TFB : 101.60 %
- TFNB : 168.65 %
- TH : 61.13 %

Au niveau EPCI, les taux 2023 sont :

- TFB : 1.96 %
- TFNB : 6.71 %
- TH : 1.78 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'accepter les propositions faites et charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz, Isabelle Branson, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Pierre Polverari.
Voix contre	-
Voix abstention	-

## **2. Délibération n°2024-24 : Affectation du résultat 2023 Commune**

Après avoir approuvé le Compte Administratif du budget principal de la commune de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de 168 195.74€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, les membres du Conseil Municipal approuvent d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report en section de fonctionnement au C/002 : 168 195.74€ + 4 379.39€ - 5 000€ (C/1068) soit **167 575.13€**
- Affectation en réserves R 1068 en investissement : 5 000€

Le solde d'exécution positif reporté en section d'investissement au C/001 est de 35 577.99€ + 167.34€ soit **35 745.33€**.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz, Isabelle Branson, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Pierre Polverari.
Voix contre	-
Voix abstention	-

## **3. Délibération n°2024-25 : Vote du budget primitif communal 2024**

Le Maire expose le budget primitif communal 2024, à hauteur de :

- Section fonctionnement en dépenses et en recettes : **414 147.36€**
- Section investissement en dépenses et en recettes : **469 640.26€**

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, les membres du Conseil Municipal :

- **APPROUVENT** le budget primitif du syndicat pour l'exercice 2024 et l'ensemble des propositions faites

- **AUTORISENT** le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le budget primitif de l'année 2024 de la commune et l'ensemble des propositions faites.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz, Isabelle Branson, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Pierre Polverari.
Voix contre	-
Voix abstention	-

#### **4. Délibération n°2024-26 : Amortissements budget assainissement**

Le Maire présente l'état des amortissements et indique qu'il y a des nouveaux amortissements à inscrire en 2024 :

- Assistance MO Tranche Optionnelle Ecosphères sur 5 ans (13 710€).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz, Isabelle Branson, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Pierre Polverari.
Voix contre	-
Voix abstention	-

#### **5. Délibération n°2024-27 : Récapitulatif des investissements 2024 pour le budget communal**

Suite au vote du budget primitif 2024 communal approuvé précédemment, une liste d'investissements est confirmée :

- Enfouissement des lignes : 46 573.16€
- Aménagement de terrains : 25 176€
- Extension du cimetière : 140 799.60€
- Réaménagement et sécurisation rue de la Clé des Champs : 107 945.38€
- Création de places de stationnement : 35 656.74€
- Travaux de voirie ruelle des Vieilles Pierres et Sente de la Couture : 48 000€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions faites.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz, Isabelle Branson, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Pierre Polverari.
Voix contre	-
Voix abstention	-

## **6. Délibération n°2024-28 : Subventions versées aux organismes privés ou associations**

Suite au vote du budget primitif 2024 approuvé précédemment, les montants des subventions accordés pour l'année 2024 sont les suivants :

- CCAS de Hodent : 1 000€
- Coopérative scolaire de l'école maternelle de Hodent : 200€
- Remboursement au SIRS pour la participation à la classe orchestre 2024/2025 : 760€

Vu les contraintes budgétaires, il est proposé de répondre négativement à toute autre demande de subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions faites.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz, Isabelle Branson, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Pierre Polverari.
Voix contre	-
Voix abstention	-

## **7. Délibération n°2024-29 : Affectation du résultat 2023 assainissement**

Après avoir approuvé le Compte Administratif du budget principal de l'assainissement de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de 21 655.88€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, les membres du Conseil Municipal approuvent d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report en section de fonctionnement au compte R 002 : 21 655.88€

Le solde d'exécution reporté en section d'investissement est de 30 828.26€.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz, Isabelle Branson, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Pierre Polverari.
Voix contre	-
Voix abstention	-

## **8. Délibération n°2024-30 : Vote du budget primitif assainissement 2024**

M. le Maire expose le budget primitif assainissement 2024 à hauteur de :

- Section fonctionnement en dépenses et en recettes : **51 138.16€**
- Section investissement en dépenses et en recettes : **122 623.86€**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le budget primitif de l'année 2024 de l'assainissement et l'ensemble des propositions faites.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz, Isabelle Branson, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Pierre Polverari.
Voix contre	-
Voix abstention	-

**9. Délibération n°2024-31 : Récapitulatif des investissements 2023 pour le budget assainissement**

Suite au vote du budget primitif 2024 assainissement approuvé précédemment, une liste d'investissements est confirmée :

- Mise à jour du SDA : 78 306€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions faites.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz, Isabelle Branson, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Pierre Polverari.
Voix contre	-
Voix abstention	-

**10. Délibération n°2024-32 : Demande de subvention au titre de l'ARCC pour la réfection de la voirie ruelle des Vieilles Pierres et sente de la Couture**

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de réfection de la voirie ruelle des Vieilles Pierres et sente de la Couture.

Dans ce cadre, le projet de financement envisagé sera le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Réfection de la voirie ruelle des Vieilles	5 754.20€	Département - Subvention ARCC Voirie (30% du montant HT)	1 812.57€
Imprévus 5%	287.71€	Autofinancement	4 229.34€
<b>TOTAL HT</b>	<b>6 041.91€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 041.91€</b>
Réfection de la voirie sente de la Couture	11 069.82	Département - Subvention ARCC Voirie (30% du montant HT)	3 486.99€
Imprévus 5%	553.49€	Autofinancement	8 136.31€
<b>TOTAL HT</b>	<b>11 623.31€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 623.31€</b>

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les conditions de dépôt des demandes de subventions,

Considérant que le projet de réfection de la voirie ruelle des Vieilles Pierres et sente de la Couture entre dans le cadre du programme ARCC Voirie,

Considérant le plan de financement ci - dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide :

- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès de l'État au titre de l'ARCC d'un montant de 1 812.57€ dans le cadre de réfection de la voirie ruelle des Vieilles Pierres
- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès de l'État au titre de l'ARCC d'un montant de 3 486.99€ dans le cadre de réfection de la voirie sente de la Couture
- **D'ADOPTER** les opérations qui s'élèvent à 6 041.91€ et à 11 623.31€ HT
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci - dessus
- **D'AUTORISER** le Maire à engager et signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz, Isabelle Branson, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Pierre Polverari.
Voix contre	-
Voix abstention	-

#### **11. Questions diverses**

- Le Conseil Municipal propose d'organiser un feu d'artifice en janvier 2025, comme cela a été le cas cette année. La proposition est acceptée et valide la commande auprès du prestataire habituel.
- Projet d'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile : suite au dernier rendez-vous, l'opérateur devait prendre attache auprès de M. FRANCOIS, propriétaire de parcelles en retrait du village. Aucune solution de déploiement n'ayant pu être trouvée, l'opérateur nous a informé être dans l'obligation de demander le retrait de la commune de Hodent du Dispositif de couverture ciblée.
- Suite à la demande de subvention faite pour une mission de réorganisation des archives communales, les services de la DRAC ont pris la décision de ne pas nous attribuer la subvention demandée. Par conséquent, le Conseil Municipal ne donnera pas suite à la proposition d'intervention du CIG.
- Proposition de faire une commission d'étude du logement communal situé au 2 chemin de la Garenne qui est vétuste. À discuter au prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Secrétaire de séance

